

# CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE N°4

## SAINT-PAUL D'UN SIÈCLE À L'AUTRE

### Saint-Paul d'un siècle à l'autre

[stpauldunsieclealautre@gmail.com](mailto:stpauldunsieclealautre@gmail.com)

12 Rue Albert Thomas, 42300 Roanne

07 67 92 95 42

À Roanne, le 28 juillet 2025,

**Aux adhérents de l'association,**

**Objet :** Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du **samedi 30 août à 11h00**.

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire de l'association Saint-Paul d'un siècle à l'autre. Cette dernière se tiendra le **samedi 30 août à 11h00, à l'adresse suivante : 12 Rue Albert Thomas, 42300 Roanne** (Collège Saint-Paul) - Salle Saint-Joseph.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale sera :

#### 1. Bilan de l'année 2024-2025

- Présentation des événements organisés
- Projets réalisés et non réalisés

#### 2. Bilan financier

#### 3. Présentation des nouveautés proposées

- Nouvelle structure d'adhésion :
  - Adhésion « faire partie du réseau »
  - Adhésion « de soutien »
- Nouveau site internet
- Portail intranet pour les membres : annuaire et forums (logement, carrière, covoiturage)
- Nouveau règlement intérieur
- Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles
- Charte de collaboration avec l'établissement Saint-Paul



Saint-Paul d'un siècle à l'autre  
12 Rue Albert Thomas, 42300 Roanne

Déclarée à la sous-préfecture de Roanne sous le numéro W422008308

#### 4. Adoption des nouveautés (vote)

- Mise en place des deux types d'adhésion : tarif proposé pour l'adhésion de soutien : 15€
- Adoption du nouveau portail intranet
- Adoption du règlement intérieur
- Adoption de la politique de confidentialité et de traitement des données personnelles
- Adoption de la charte avec l'établissement Saint-Paul

#### 5. Débat sur les événements à venir

- Propositions d'activités
- Tarifs en fonction du type d'adhésion

#### 6. Questions diverses

À l'issue de l'Assemblée générale, un déjeuner est prévu dans un restaurant à proximité. Afin de faciliter l'organisation, nous vous remercions de nous indiquer si vous souhaitez y prendre part.

Conformément aux dispositions statutaires, nous vous rappelons que :

*« Peuvent être abordés d'autres points que ceux inscrits à l'ordre du jour après que ceux définis par ce dernier soient évoqués.*

*Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix prépondérante est donnée au président.*

[...]

*Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres et adhérents, y compris absents ou représentés. » Statuts du 9 avril 2022 en vigueur.*

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les membres du bureau de l'association Saint Paul d'un siècle à l'autre.



Saint-Paul d'un siècle à l'autre

12 Rue Albert Thomas, 42300 Roanne

Déclarée à la sous-préfecture de Roanne sous le numéro W422008308